

NOTE DE FRAIS DU PRESIDENT DE REGION (08/2023)

PRESIDENT : Nom Prénom REGION.....

ASSEMBLEE REGIONALE ANNUELLE ou REUNION
(1 seule note de frais par Assemblée ou autre réunion)

DATE : LIEU :
ACTIVITE(S) de L'APRES-MIDI :

- Nombre d'adhérents invités :
- Couple(s) :
- Nombre d'adhérents présents :
- Nombre de conjoints présents :

- Autres invités : Noms et fonctions
-
-
-

N. B. : Le membre du CA intervenant envoie sa propre demande de remboursement au trésorier, y compris les frais de réunion qu'il paie au président de région – **chèque(s) libellé(s) au nom du président de région et non pas au nom de l'Amicale.**

- Date de la prochaine Assemblée :

FRAIS PRIS EN CHARGE SUR JUSTIFICATIFS (joindre les originaux des factures)

- **Frais de correspondance :**
Timbres, enveloppes, photocopies, papier, consommables..... =
- **Allocation forfaitaire (Visites, pot de départ, divers) :** 15 €/pers présentes x.... =
- **Remboursement du Repas (Assemblée Régionale) du Président de Région ...** =
- **Remboursement de Repas des invités :** Nb d'invité(s) x € =
- **Frais de déplacement exceptionnel sur mission expresse du Président de MAG3 Seniors :**
 - Motif :** **Date :**
 - Tarif seniors SNCF 1^{ère} classe =
 - Véhicule : Nbre de Kms..... X 0,50 €/km..... =
- **Divers**..... =

TOTAL €

PIECE A JOINDRE

- ▷ Copie de l'invitation sur laquelle seront précisés les noms des intervenants

N. B. : La copie du compte rendu de la réunion doit être adressée à D. COUSIN

Fait le Signature

Documents à transmettre **par courrier ou mail**, au plus tard le 15 décembre de l'année de la réunion.

Au trésorier : **Jean-François MONTJEAN** – 17 Rue des Rosiers Cran-Gevrier – 74960 ANNECY

jf.montjean@gmail.com

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE SANS JUSTIFICATIF

Siège social : MAG3 SENIORS – chez le Président